

Image not found or type unknown



LJ et licenciement économique: arriérés salaires non payés en intégralité par mandataire

Par **Cosmopolitan**, le 13/02/2020 à 12:29

Bonjour,rnrnJ'ai été licencié pour motif économique par le mandataire/liquidateur judiciaire le **16 - 02 - 2019**. Celui-ci a payé en bonne partie mes arriérés salaires à travers le régime de garantie des salaires (AGS).rnrnCela dit, ces **paiements ont été calculés sur une base minimale, alors que je percevais des primes**, détaillées sur mes bulletins de paie préalablement au redressement judiciaire.rnrnLe mandataire n'a pas répondu 2 mois après à un courriel et ma lettre avec AR sur cette demande.rnrn**Ma question est : Y a t-il un délai pour contester aux prud'hommes mes revendications ?**rnrnMerci.

Par **morobar**, le 13/02/2020 à 15:50

Bonjour,rnrnOui - 3 ans (code du travail 3245-1)rnrnSi vous saisissez le CPH il faut attirer tout le monde, mandataire et AGS.